

Kennel et Buttner auditionnés : objectif final, le Conseil d'Alsace

■ Les présidents des deux conseils généraux ont été auditionnés hier à Paris pendant une bonne heure par le comité Balladur sur la réforme des collectivités territoriales. Guy-Dominique Kennel et Charles Buttner ont un même objectif, une collectivité unique, mais une méthode pas tout à fait identique pour y parvenir.

C'est le Haut-Rhinois Charles Buttner qui a ouvert le feu devant un comité Balladur au grand complet. Il a rappelé la démarche entreprise depuis 2004, avec Philippe Richert à l'époque, pour renforcer la coopération entre les deux départements et développer des partenariats dans une trentaine de domaines. La volonté de Nicolas Sarkozy de simplifier le mille-feuille ad-

ministratif a joué comme un accélérateur d'un processus qui aurait pu durer des années.

« Il faut frapper fort dès le départ »

« Il ne s'agit cependant pas de dénaturer la démarche initiale. Je suis en phase avec le principe d'une collectivité alsacienne unique, mais pas au prix d'une disparition de la collectivité départementale haut-rhinoise, parce que la réussite est dans la proximité. Je ne serai jamais d'accord avec tout ce qui peut ressembler à une recentralisation », a fait valoir Charles Buttner devant le comité.

Il n'est pas entré dans le détail de la mise en place de la future collectivité unique, ni de son fonctionnement. Notamment, explique-t-il,

parce qu'il ne dispose pas d'un certain nombre de réponses sur la taille pertinente des régions ou sur l'avenir de la métropole trinationale de Bâle (3,5 millions d'habitants avec le pays de Bade et le Haut-Rhin).

Guy-Dominique Kennel qui n'a pas, et c'est compréhensible, les mêmes appréhensions à propos du centralisme strasbourgeois, a pu se montrer plus précis sur l'évolution qu'il espère. « Il faut frapper fort dès le départ et créer immédiatement – dès l'an prochain – l'assemblée territoriale unique par le regroupement de la Région et des deux Départements et l'addition de leurs élus et de leurs compétences, assorties d'une clause de compétence générale. Ensuite, il faudra se donner plus de temps pour réfléchir à

la composition du Conseil d'Alsace, avec la création de nouvelles circonscriptions (autres que les cantons) et un mode électoral mixte: une part de scrutin uninominal direct, une part de scrutin proportionnel de liste. »

Quand l'Alsace bouge, la France bouge

Le président bas-rhinois s'en remet à la sagesse des parlementaires pour élaborer ce scrutin mixte et définir les nouvelles circonscriptions. L'élection devrait avoir lieu le même jour, tous les six ans. La collectivité unique pourrait créer des conseils de territoire et leur déléguer la mise en œuvre de ses politiques sur des sujets précis et dans un temps déterminé. Elle devrait aussi obtenir le droit, dans certains domaines, de

signer des accords internationaux (avec les Allemands ou les Suisses par exemple) sans devoir en référer systématiquement à Paris.

Kennel réclame autant que Buttner « une garantie du maintien de la proximité », considéré comme un préalable. « L'Alsace ne veut pas de particularisme. Elle souhaite s'inscrire dans l'évolution institutionnelle nationale. Évolution qui devra passer impérativement par la consultation de nos concitoyens », ajoute-t-il.

La prestation des deux présidents a été particulièrement appréciée par le comité Balladur. « Si vous bougez en Alsace, vous faites bouger la France entière », leur a dit l'un de ses membres.

Claude Keiflin